

ARRÊTÉ N° 2022.06.18
PORTANT INTERDICTION
DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de Pluméliau-Bieuzy,

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8,
Vu le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Vu l'organisation de la fête de la musique, au Pôle culturel, le samedi 18 juin 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures d'interdiction de stationnement et de circulation sur les voies à proximités immédiate du Pôle culturel au 19 rue des Combats de Kervernen, Pluméliau-Bieuzy.

Considérant que des animations se feront sur le parking du Pôle culturel,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant d'assurer la sécurité tant des usagers que des participants à l'évènement.

ARRÊTE

Article 1 – À partir du jeudi 16 juin 2022 à 17h30 et jusqu'au dimanche 19 juin 2022 à 9h00, le stationnement sera interdit sur le Parking du Pôle culturel « Les imaginaires »

Article 2- Le samedi 18 juin 2022 à partir de 14h00 et jusqu'au dimanche 19 juin à 9h00, la circulation sera interdite au niveau des rues suivantes :

- Rue Anne de Bretagne
- Rue des Marguerites
- Rue des combats de Kervernen (Devant le Pôle culturel)
-

Article 3 – Une déviation sera mise en place en place par le service technique afin de contourner ces rues

Article 4- Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation par la commune.

Article 5 - Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy et le Commandant de la brigade territoriale de la Gendarmerie de Baud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 16 juin 2022

Pour le Maire, Benoit QUERO
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas LEFEBVRE.

